

ASSOCIATION DES MEMBRES PENSIONNÉS DE LA C . I . A .
A . M . P . I . A .

Assemblée générale 2009 - Jeudi 19 mars 2009

14H15
Aula du Collège Calvin
Salle Frank-Martin

Ouverture et accueil

Le PRESIDENT, Adrien André BRIOL, souhaite à toutes et à tous une amicale bienvenue. Il se réjouit de retrouver les membres aussi nombreux, confirmant ainsi, une fois de plus, l'intérêt qu'ils portent à l'AMPIA et à ses activités.

PREAMBULE A L'ASSEMBLEE GENERALE PROPREMENT DITE

Le Président remercie Jean-Louis RIMAZ, Président de la CIA, qui a accepté de nous entretenir sur le thème d'une brûlante actualité, nous concernant toutes et tous, « La CIA face à son avenir ». La parole est donnée au conférencier.

J.-L. RIMAZ remercie à son tour de cette invitation à prendre la parole en préambule à l'AG. L'AMPIA, avec ses milliers de membres, est une force tout à fait importante. Par leur présence, les membres démontrent activement que, si une caisse de retraite est faite pour servir des rentes, cela ne signifie pas qu'une fois rentier ou rentière on n'a plus rien à y dire ou à y faire valoir.

Son intervention comprend 3 volets :

- La crise financière et économique
- La révision du droit fédéral concernant les caisses publiques
- La fusion CIA – CEH – CP

Des graphiques, projetés sur écran, viennent soutenir la parole.

En conclusion

« Jusqu'à ce jour, la CIA a un système mixte de financement, avec un pilotage à 20 ans. Ce système a fonctionné et des correctifs ont été apportés quand il l'a fallu. Et les prévisions des experts, toujours descendantes, ne se sont pas réalisées ! Mais aujourd'hui, le cadre législatif va changer. Un nouveau système de financement devrait nous être imposé. Il impliquera une capitalisation supplémentaire de la Caisse, avec une marge de manœuvre plus étroite pour le Comité. Si j'en crois les déclarations du Conseil d'Etat faites à la presse au moment du lancement du processus de fusion, en mai 2007, il y aura 3 parties qui seront sollicitées pour payer :

- l'Etat employeur
- les actifs
- les pensionnés

Voilà l'autre pôle... Affaire à suivre donc... mais dans un avenir assez proche, je pense, puisque le Conseil d'Etat a toujours affirmé vouloir ajuster le calendrier de la fusion sur celui de la révision du droit fédéral. A ce stade, la ligne d'horizon est placée, disons à une, deux ou trois années... trois fois rien pour une CIA qui fête cette année ses 80 ans ! »

Jean-Louis RIMAZ répond aux questions adressées par les membres de l'AMPIA présents

J.-L. RIMAZ répond en 2 points aux questions écrites envoyées par **Claude PERROTET**.

1^{er} point : Ce dernier s'interroge sur le taux de conversion minimal. Certaines caisses de pension verseraient déjà aux pensionnés des sommes prises sur les actifs.

J.-L. RIMAZ : La diminution du taux de conversion est d'actualité. Les chambres fédérales l'ont décidé : il passera de 6,8% à 6,4% en 2015.

Comment sont financées les rentes actuellement ?

JLR : Le montant est lié à l'âge de la personne. Il est utilisé pour payer la rente. Quand le décès survient, en moyenne, il y a équilibre. Avec la primauté des prestations, on sait d'avance ce que l'on touchera à la retraite. Solidité ou non du 2^e pilier, nous sommes touchés par contrecoup, c'est assez évident. On parle déjà des « privilèges » des rentiers.

Le taux était fixé de manière stable depuis 1985, avec 4% minimum de rendement, le taux de conversion était de 7,2%. En 2003, le taux a été révisé à la baisse. Aujourd'hui, le rendement minimum est à 2%. En décembre 2008, les chambres fédérales votaient une diminution du taux de conversion avec pour conséquence une baisse autour de 10% des futures rentes. Un référendum est en cours. C'est la première fois depuis 85 qu'un élément du 2^e pilier revient devant le peuple.

2^e point : Pour la CIA, c'est toujours la répartition. Elle évite l'érosion. Il est préférable d'utiliser les liquidités disponibles plutôt que de vendre des actions. La situation 2008 /2009 est suivie de près !

M.LOTTAS rappelle la somme laissée dans les cotisations. Pendant la première moitié de sa carrière, il a connu 20 ans de capitalisation puis 20 ans de répartition. Si nous devons passer à la caisse, tiendra-t-on compte de l'argent que nous avons mis de côté pour notre retraite ?

JLR : Selon la LPP, la rente est acquise (montant minimal), mais pas l'indexation. La répartition n'a pas creusé un trou ! La capitalisation serait un changement de règle.

Exhortation d'un membre : On ne va pas se laisser faire ! On a le droit de vote ! Monsieur Hiler devra faire tout son possible à Berne !

M. SCHIBLI : Au moment du passage d'un système à l'autre, il y avait un déficit technique ! Ce manco est devenu plus important au passage en semi-répartition, quand la Caisse a dû payer l'indexation. Dans les années 30, des cotisations extraordinaires ont été perçues et les rentes diminuées pendant plusieurs années. Nous ne sommes pas à l'abri d'un gel de l'indexation de nos rentes.

Quel est le but du Conseil fédéral avec cette nouvelle loi ?

JLR : Il y a plusieurs raisons à cela. Quelques caisses ont laissé filer les choses, par exemple Lausanne, le Valais, avec un degré de couverture insuffisant. La CIA a une perspective à 20 ans. Autre raison : pour le Conseil fédéral, il faut des règles ! On n'est pas sûr de la capitalisation avec les effets de yo-yo de la Bourse ! Il y a toutes sortes de lobbies à Berne, les assureurs privés notamment et des tentatives sont entreprises pour amener vers l'un ou l'autre des 3 piliers.

Anne-Marie DEMEULE : La fusion de la CIA avec la CEH et la CP est-elle favorable dans la perspective de la loi fédérale ?

JLR : Avoir une grande caisse est un avantage. Avec les 2 tiers de la CIA et le tiers de la CEH, les effectifs varient d'un secteur à l'autre, ce qui contribuera à un équilibre des variations.

Madame ? n'a rien vu dans les statuts concernant les cotisations supplémentaires !

J.-L. RIMAZ : Des mesures d'assainissement peuvent conduire à des changements statutaires !

Le PRESIDENT de l'AMPIA remercie Jean-Louis RIMAZ de nous avoir présenté la réalité de la Caisse de prévoyance telle qu'elle est, à travers un exposé précis, clair, concis, qui nous aura permis de mieux comprendre ce qui se joue dans la situation actuelle. Il tient à lui exprimer notre gratitude pour la façon magistrale dont il préside notre Caisse, particulièrement en ces temps troublés.

ASSOCIATION DES MEMBRES PENSIONNÉS DE LA C . I . A .
A . M . P . I . A .

Assemblée générale statutaire 2009
Jeudi 19 mars 2009

Ouverture

Le PRESIDENT ouvre l'Assemblée générale statutaire 2009 de notre Association. Cette Assemblée a été dûment convoquée, conformément à l'article 7 de nos statuts ; elle peut donc valablement délibérer.

Parmi les personnes présentes, il souligne la présence dans l'assistance de Monsieur Gabriel DOU, Trésorier de l'Association du Personnel des Etablissements Publics Médicaux (ADP – EPM), et celle de Monsieur Roger GIRARDIN, ancien Président de l'AMPIA.

Sont excusés :

Mesdames Eliane ANKERS, Jacqueline CADOUX-SCHWEIGHAUSER, Christiane CHANSON, Valérie CLAUSEN, Lucie GRIOT, Martine LESEMANN, Liliane PALANDELLA, Marcelle PERRIN, Catherine ROSSET, Rosita ZANINETTI, Marcelle ZING-ZEHNTNER

Messieurs Jean-François DOGLIA, Louis EISENEGGER, Luc FERLA, Marc-Henri FRIEDLI, Jean-Jacques ISAAC, Alexandre LOERTCHER, Jean-Jacques RASCA, René SCHUBERT, Richard ZEMP.

1. Communications

1.1. Le Président formule des excuses pour certains documents, parvenus avec la convocation, qui présentaient des anomalies. En pied de page de la convocation, il fallait *lire* « Comptes 2008 ». Au verso de cette même feuille, les rubriques et les chiffres « battaient la campagne ». L'entreprise chargée de l'impression et de l'envoi de ces documents a reconnu sa responsabilité. Les documents corrigés ont été remis à l'entrée de l'aula.

1.2. Deux demandes de points à traiter sous « Divers » sont parvenues dans le délai statutaire : la première émane de Monsieur André JACQUES. Ce point sera abordé dans le cadre du rapport du Président, ce qui satisfait M. Jacques, lequel a retiré sa demande formelle. La seconde provient de Monsieur Claude PERROTET. Un des points ayant été abordé dans l'exposé de J.-L. Rimaz, et l'autre traité dans le rapport du Président, M. Perrotet retire sa demande formelle.

1.3. En revanche, sous « Divers », point 5, le Comité soumettra à votre approbation un projet de lettre destinée à Monsieur David Hiler, Conseiller d'Etat, rappelant les promesses faites par écrit au Président de l'AMPIA en 2007 et à la présente Assemblée en 2008.

2. Approbation du procès-verbal de l'AG du 13 mars 2008

Le PV résumé de l'AG 2008 a été adressé par poste à chacun des membres. Des exemplaires du PV détaillé étaient disponibles à l'entrée de l'aula.

3. Rapports

3.1. Rapport du Président

Le document dans sa version intégrale sera annexé au PV.

Le Président lit le rapport de l'exercice écoulé. Il évoque la crise financière et le chaos boursier qui a fortement entamé les réserves de la CIA. Puis il aborde la fusion et le manque d'informations de l'AMPIA écartée du groupe de pilotage.

Le Président remercie de leur travail les 2 Vice-présidents, les représentants de l'AMPIA au sein du Comité de la CIA ainsi que dans les commissions. L'activité du Groupe F des pensionnés à l'Assemblée des Délégués est rappelée. Les tentatives d'élargir les prestations de l'AMPIA-Culture sont mentionnées.

La création et la mise en service prochaine du site AMPIA, pour renforcer la communication, sont annoncées.

Le rôle de la Plate-forme des Associations d'Aînés de Genève est précisé.

Tout est mis en œuvre par le Président et le Comité pour préserver, et si possible, encore améliorer la situation des pensionnés de la CIA.

Enfin, le Président signale que des listes du référendum – qui vise à s'opposer à la baisse envisagée des retraites - sont à disposition des membres intéressés au foyer de l'Aula.

Des remerciements sont adressés à Mesdames et Messieurs les membres du Comité pour leurs précieux conseils.

3.2. Rapport de la Trésorière

La parole est donnée à Adonise SCHAEFER, trésorière aussi fidèle que rigoureuse. Elle présente la situation financière de notre Association au 31 décembre 2008. Le compte d'exploitation et le bilan sont pris dans le détail. Le profit de l'exercice 2008 s'élève à CHF 4'533,03. Le portefeuille des titres est estimé à CHF 99'896,48.

3.3 Rapport des Vérificateurs des comptes

Les deux vérificateurs, Pietro PASTANELLA et Charles GAY, sont invités à donner lecture de leur rapport de vérification des comptes 2008.

Aucune question n'étant posée aux vérificateurs, ils sont remerciés pour leur rapport.

4. Discussion et approbation de ces rapports

Les rapports du Président, de la Trésorière et les recommandations des Vérificateurs des comptes sont soumis, successivement, à l'approbation des membres.

4.1. Rapport du Président

Il est accepté sans aucune remarque.

4.2. Rapport de la Trésorière

Soumis au vote, les comptes 2008 sont approuvés à l'unanimité. Suivant la recommandation des vérificateurs, décharge est accordée à la Trésorière, et au Comité pour sa gestion.

5. Divers

5.1. Projet de lettre à Monsieur D. HILER, Président du Conseil d'Etat

Le PRÉSIDENT rappelle que l'AMPIA n'est pas représentée au sein du Groupe de pilotage. Les pensionnés de la CIA sont ainsi privés de la légitime possibilité de faire connaître leur position. Sans attendre, l'AMPIA veut reprendre le dialogue avec le Conseil d'Etat et entendre M.Hiler, son Président, sur l'état d'avancement des travaux et lui faire part de nos préoccupations, notamment sur l'indexation des pensions ainsi que sur la représentation des retraités au sein des organes factuels de la future entité fusionnée.

Un projet de lettre destinée à Monsieur Hiler est projeté sur écran. Le Président lit le texte lentement afin que chacun-e puisse en prendre clairement connaissance avant de se prononcer.

5.2. Des questions, des remarques et des suggestions suivent.

Pourquoi ne pas envoyer une lettre conjointe avec les retraités de la CEH ?

Le PRESIDENT : La situation de l'AMPIA est différente. La CEH a son représentant. Les rapprochements sont encore timides. La lettre de M. Hiler date du 30 août 2007, cela fait donc 18 mois ! Nous devons aller de l'avant !

Alex LEUTHARD : Avez-vous l'intention de demander avec insistance que l'AMPIA soit dorénavant représentée dans le groupe paritaire ?

Le PRESIDENT : La démarche entreprise avec cette lettre va bien dans le sens d'une relance, en vue d'obtenir des informations, et le cas échéant, consulter les membres en Assemblée générale extraordinaire pour obtenir mandat.

Il serait bon d'adresser la lettre au Président D. Hiler et à Messieurs les Conseillers d'Etat.

Le PRESIDENT : Jusqu'à présent, Monsieur Hiler a été notre interlocuteur. Il faut veiller à ménager la susceptibilité des uns et des autres. Si une prochaine démarche devait suivre, elle serait adressée aux Conseillers d'Etat et à Monsieur le Chancelier !

Monsieur PIDOUX : Les actifs et les pensionnés seront-ils consultés de manière démocratique ? Qui va décider ? Tout cela me tourne dans la tête !...

Après passage au vote à main levée, les membres présents acceptent l'intervention auprès du Conseil d'Etat.

Le PRESIDENT remercie l'Assemblée. Cette lettre sera envoyée dès demain à Monsieur Hiler, Président du Conseil d'Etat.

5.3. Hillevi PERRAUDIN, responsable d'AMPIA-Culture, tient à disposition des membres une feuille volante sur le « Cinéma des Aînés », Fondation Arditi. Tarif des billets : CHF 5.-.

Clôture

Avant de clore l'Assemblée générale, le PRESIDENT tient à remercier les membres de l'AMPIA de leur présence, de leur participation active, de leur soutien, et de leur confiance.

Il nous invite tous à nous rendre dans le hall d'entrée où nous pourrons, autour d'un buffet, nous retrouver entre amis, lever nos verres à la détermination de l'AMPIA, ainsi qu'à nos santés réciproques.

Alba-la-Romaine, le 20 août 2009

Georgette PUGIN
Secrétaire